



L'inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les Directrices
et Directeurs,

Mesdames et Messieurs les
Enseignantes et Enseignants,

Mesdames et Messieurs les
psychologues de l'éducation nationale
et enseignants spécialisés

Mesdames et Messieurs les AESH

Valserhône, le jeudi 28 août 2025

NOTE de SERVICE n°1

Lignes directrices de fonctionnement de la circonscription et informations administratives pour l'année scolaire 2025-2026

Chères et chers collègues,

J'espère que vous avez trouvé durant cet été les moyens de vous reposer et de vous ressourcer.

Cette nouvelle année scolaire, devra permettre de « tenir la promesse républicaine de l'École, élever le niveau général et donner les mêmes chances à tous ». Placée sous le signe de la consolidation de l'apprentissage des savoirs fondamentaux et de la protection des élèves et des personnels, elle devra notamment garantir l'engagement, la justice et favoriser la réussite de tous les élèves.

Notre engagement éducatif se fonde sur une exigence solide et partagée, dans un cadre bienveillant et adapté à la diversité des parcours ainsi : « La pédagogie doit être plus forte que la sociologie ». Cette formule, désormais bien connue, doit plus que jamais guider nos pratiques.

D'une part, elle nous rappelle avec force que, si les contextes sociaux et familiaux pèsent indéniablement sur les parcours scolaires, notre responsabilité collective est de ne jamais céder au déterminisme. Notre engagement professionnel doit viser l'élévation de tous les élèves, notamment les plus fragiles, en nous appuyant sur des pratiques pédagogiques exigeantes, bienveillantes et fondées sur la recherche.

D'autre part, cela signifie qu'au-delà des intentions, ce sont les pratiques pédagogiques efficaces, adaptées, réfléchies et centrées sur l'élève, qui feront la différence. Notre responsabilité collective, en tant qu'enseignants, directeurs et acteurs de l'école, est de porter cette pédagogie actionnée, critique et renouvelée au service de chaque élève.

Maintenir cette ambition pour chaque élève c'est lui permettre d'apprendre, de progresser et de s'épanouir, quels que soient son milieu d'origine ou son histoire personnelle. C'est là que réside toute la puissance de l'École républicaine.

Nous accueillons cette année encore ; de nombreux nouveaux enseignants dans la circonscription, qu'ils soient stagiaires, titulaires en mobilité ou contractuels. Leur arrivée est une richesse pour notre collectif. Il est essentiel que chacun d'entre eux puisse trouver, dans son école et dans les équipes, un accompagnement bienveillant et structurant.

Un dispositif de tutorat est mis en place pour les enseignants débutants, en lien avec les conseillers pédagogiques et les professeurs des écoles maitres formateurs. Des temps de formation et d'échanges de pratiques seront également proposés tout au long de l'année, afin de favoriser leur intégration et leur montée en compétences.

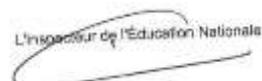
Je vous invite à faire preuve d'entraide et de solidarité pour leur permettre de débiter sereinement et efficacement dans leurs nouvelles fonctions.

Une école, un RPI, une circonscription, ce sont des équipes qui œuvrent ensemble sur un même territoire, avec les collectivités et les partenaires de l'école, pour permettre aux élèves de progresser.

Pour vous soutenir dans vos missions, les membres de l'équipe de circonscription sont à vos côtés. Soyez assurés d'échanges féconds qui se voudront toujours francs et sincères, d'une écoute bienveillante et de mon engagement à vos côtés dans l'exercice de vos missions.

Je tiens à vous adresser mes vœux de pleine réussite, tant sur le plan professionnel que personnel. L'année qui s'ouvre sera, une fois encore, riche en défis pédagogiques, mais aussi en opportunités pour mieux faire réussir tous les élèves de notre circonscription.

Les membres de l'équipe de circonscription se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année scolaire 2025 2026 placée sous le signe de la cohésion sociale, partenariale et éducative.


L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Emmanuel MASSARD

Les notes de service visent à préciser les déclinaisons des directives nationales, académiques et départementales sur le territoire de la circonscription. **Elles doivent faire l'objet d'une appropriation individuelle et/ou collective pour une mise en œuvre effective et contextualisée sous la responsabilité fonctionnelle des Directrices et Directeurs.**

Certaines d'entre elles pourront bénéficier d'une diffusion directe sur les boîtes professionnelles académiques des enseignants. Dans le cas contraire, les Directrices et Directeurs veilleront à les porter à la connaissance, dans les **plus brefs délais**, de tous les enseignants de l'école, y compris les personnels remplaçants. D'autres sont pluriannuelles et pourront faire l'objet d'une révision ou régulation annuelle, si tel est le cas vous serez avertis de leur mise à jour.

Dans tous les cas, elles sont consultables et téléchargeables sur le site de la circonscription, <https://valserhone-circo.edu01.ac-lyon.fr> (identifiant : en cours de modification , mot de passe : en cours de modification)

1. Ouverture des bureaux de la circonscription et communication

Les bureaux de la circonscription se situent au 17 rue Lamartine 01200 Valserhône. Ils sont ouverts au public tous les jours de classe et aux horaires ci-dessous.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi	8h00 - 12h00	13h30 - 17h30 (télétravail)
Mercredi (télétravail)	8h00 - 12h00	

L'équipe de circonscription est joignable par téléphone au 04 50 48 00 91 et par mail ce.0011137f@ac-lyon.fr.

Pour communiquer, la voie de la messagerie électronique est à privilégier, **sans oublier les formes en usage et le caractère administratif de votre message.**

Je vous rappelle que la communication par mail doit se faire **exclusivement au moyen de votre adresse académique (en @ac-lyon.fr)**. Les objets des mails doivent être explicites afin de pouvoir prioriser leur traitement.

Tous les courriers adressés à l'inspection doivent être au nom de Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale. Les courriers confidentiels doivent être adressés à « Monsieur Emmanuel MASSARD, IEN Valserhône ». Les courriers adressés à Madame la Rectrice ou Monsieur le Directeur académique devront suivre la voie hiérarchique, sous couvert de l'IEN de circonscription.

Toute demande de rendez-vous avec l'inspecteur doit être effectuée par courrier électronique, postal ou par téléphone auprès du secrétariat.

En cas d'urgences ou d'évènements graves, joindre immédiatement l'inspecteur de l'Éducation nationale sur son téléphone portable 06 09 61 12 05.

Le lien 01 et le site de circonscription deviennent les 2 seuls canaux de diffusion des informations administratives et pédagogiques. Il vous appartient de les consulter régulièrement et fréquemment.

2. Composition de l'équipe de circonscription élargie

Inspecteur de l'Éducation nationale	Emmanuel MASSARD ce.0011137f@ac-lyon.fr	Gestion et suivi du dossier « réussite éducative des élèves » Gestion et suivi du parcours professionnel des richesses humaines de la circonscription. Gestion de la carte scolaire 1 ^{er} degré. Gestion et suivi du dossier « école inclusive » Gestion et suivi des PAS Gestion du dossier EILE. Gestion du dossier PACTE. Gestion du dossier « petits déjeuners à l'école ».
-------------------------------------	--	--

		<p>Référent des écoles des secteurs de collège de Montréal la Cluse, Nantua et Culoz.</p> <p>Pilote du pôle de formation Oyonnax - Valserhône Pilote du groupe départemental EPS et handicap. Pilote de l'axe 6 de la formation départementale des directeurs d'école. Co-pilote des PIAL Valserhône-Dumont, Valserhône Saint-Exupéry, Nantua et Montréal la Cluse. Co-pilote du groupe départemental formation.</p> <p>Membre de l'équipe ressource PHARe. Membre du comité opérationnel des PAS Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre du groupe départemental des directeurs d'école. Membre du jury académique de titularisation des T0. Tutorat d'IEN.</p>
Richesses humaines de la circonscription		Dossiers suivis
Assistante de l'IEN	Sarah BOUYAYA ce.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Secrétariat et tâches administratives afin d'assister l'inspecteur de l'Éducation nationale dans la gestion de la circonscription. Accueil du public. Mise en œuvre de la stratégie du remplacement des PE absents en concertation avec le bureau du remplacement à la DSDEN. Gestion informatisée du service de grève. Suivi administratif des PE. Organisation des contrôles d'instruction à domicile. Organisation de l'EILE.</p>
Conseillère pédagogique	Marielle BERGERET cpcg.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Coordinatrice du PIAL Valserhône-Saint-Exupéry. Référente de circonscription pour la mise en œuvre du plan français. Coordinatrice des PE T0 à T6 et des contractuelles. Coordinatrice des formations en lien avec l'enseignement du français. Chargée du suivi et de l'accompagnement des candidats au CAFIPEMF. Tutrice des PE T1 et T2 de la circonscription. Référente des écoles du secteur de collège Louis Dumont de Valserhône. Référente du CEC et des CC3 du collège Louis Dumont. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre de l'équipe ressource PHARe. Missions EAC à l'échelon départemental.</p>
Conseillère pédagogique mission EPS	Nathalie COHEN cpce.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Référente de circonscription pour la mise en œuvre du plan mathématiques. Tutrice des PE T1 et T2 de la circonscription.</p>
Assistante de prévention	assistant-prevention.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Référente des écoles du secteur de collège Saint Exupéry. Gestionnaire de l'application Sortie scolaire Gestion et suivi des dossiers EPS Référente du CEC et des CC3 du collège Saint Exupéry. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre du collectif EPS.</p>
Conseillère pédagogique mission numérique à 80% (n'exerce pas le jeudi)	Ophélie FIEF ctice.0011137f@ac-lyon.fr	<p>Administratrice du site de circonscription. Référente pour le déploiement de la plateforme ADAGE. En appui de la formation maternelle. Tutrice des PE T1 et T2 de la circonscription. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Référente des écoles du secteur de collège Le Mont</p>

		des Princes de Seyssel. Référénte du CEC et des CC3 du collège Le Mont des Princes. Membre du collectif départemental école maternelle. Membre du collectif départemental numérique.
Professeure des écoles maitre formateur	Laetitia Girod 50% Laetitia.Bouvard@ac-lyon.fr Ecole primaire de Vouvray 04.50.56.59.20	Tutrice de PE T0 et contractuelle. Suivi des entrants dans le métier Animation des constellations français Déchargée d'enseignement le lundi et le mardi
Professeur des écoles nommés sur poste POP	Monsieur Argaud François EP Marius Pinard	Poste POP : coordonnateur du parcours citoyen.
	Madame Belaud Andréa EP les Montagniers	Poste POP : coordinatrice du parcours citoyen.
	Madame Tellier Marie TR ZR rattachée à l'EP Confort	Poste POP : coordinatrice du parcours d'éducation artistique et culturelle.

3. Ecole inclusive

RASED – secteur d'intervention et coordonnées

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	
Antenne de Montréal la Cluse <ul style="list-style-type: none"> • EP Béard-Géovreissiat • EP Brion • EP Condamine • EP Izernore • EP Sonthonnax la Montagne • EP Maillat • EM Les Tilleuls • EE Montréal la Cluse • EP Nurieux-Volognat • EP Port • EP Saint-Martin du Fresne • EP le Balmay - Vieux d'Izenave • EP Jean Tardieu - Saint Germain de Joux • EP Robert Moretti - Le Poizat • RPI Apremont – Charix • EP les Neyrolles Ecole élémentaire de Montréal la Cluse 59 avenue du Québec 01460 Montréal la Cluse 04 74 76 18 53 antenne.rased2.0011137f@ac-lyon.fr	En attente de recrutement d'un ou d'une psychologue de l'Éducation nationale Monsieur Béchet Guillaume, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique

<p>Antenne du Sorgia</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Anglefort • EP Arlod - Valserhône • EP les Balmettes – Génissiat • EP Billiat • EP Pierre Borgis - Chanay • EP les Sept Sages - Corbonod • EP Marius Pinard - Valserhône • EP les Montagniers - Valserhône • EP Seyssel • EP Villes <p>Ecole primaire Marius Pinard 13 rue Lamartine 01200 Bellegarde sur Valserine 04 50 48 01 94 antenne.rased1.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Monsieur Charpiot Christophe, psychologue de l'Éducation nationale et conseiller technique en santé mentale auprès du DASEN de l'Ain. <i>Exerce ses missions en circonscription les jeudis et vendredis.</i></p> <p>Madame Bonnafé Delphine, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique</p>
<p>Antenne de la Valserine</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Champfromier • EP Confort • EP Montanges • EM Nantua • EP Jean Louis Aubert – Nantua • EP Chatillon en Michaille – Valserhône • EP Le Bois des Pesses – Valserhône • EP Le Grand Clos – Valserhône • EP Pierre Longue – Valserhône • EP Vouvray - Valserhône <p>Mairie de Lancrans 25 Grande Rue 01200 Valserhône 04 50 59 41 84 antenne.rased3.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Mougel Nancy, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Madame Bastien Emilie, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique Membre de l'équipe ressource PHARe.</p>

Dispositif inclusion et climat scolaire - DICS	
<p>Toutes les écoles de la circonscription sont concernées</p> <p>Circonscription de Valserhône 17 rue Lamartine, 01 200 Valserhône 04 50 48 00 91 dicsbellegarde.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Dubrey-Tiberge Béatrice</p> <p>Membre du collectif départemental langues vivantes étrangères. Membre de l'équipe des évaluateurs externes. Membre de l'équipe ressource PHARe. Coordinatrice du PIAL Valserhône Dumont.</p>

Pole d'appui à la scolarité - PAS

<p>PAS du secteur de Montréal la Cluse (incluant les écoles des PIAL du collège Théodore Rosset et Xavier Bichat)</p> <p>Collège Théodore Rosset 12 rue du Jura 01 460 Montréal la Cluse 04 74 76 69 20</p> <p>PAS du secteur de Valserhône (incluant les écoles des PIAL du collège Louis Dumont et du collège Saint Exupéry)</p> <p>Collège Saint Exupéry 15 avenue Saint Exupéry 01 200 Valserhône 04 50 59 45 90</p>	<p>Mesdames Emmanuelle Herbomez (EN) et Sandrine Gindre (PEP 01)</p> <p>pas-montreal@ac-lyon.fr</p> <p>07 57 19 30 58</p> <p>Mesdames Jessica Martin Louvier (EN) et Maëva Beaudrey (PEP 01)</p> <p>pas-valserhone@ac-lyon.fr</p> <p>07 57 19 30 82</p>
--	---

ERSEH – secteur d'intervention et coordonnées

Voir site de circonscription.

PIAL - sectorisation et coordonnées

Voir site de circonscription.

UPE2A – sectorisation et coordonnées

Voir site de circonscription

4. Service des enseignants

Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017

Le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit cent huit heures annuelles, effectuées sous la responsabilité de l'IEN.

<p>36 heures consacrées à des APC devant élèves</p>	<p>« A partir de la rentrée scolaire 2018, l'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de services des enseignants au titre des APC sera spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.</p> <p>Organisées sous forme d'ateliers ou de clubs de lecture, ces activités seront complémentaires de celles conduites dans le cadre des heures d'enseignement. Elles viseront à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à voix haute. »</p> <p><i>Extrait du courrier du 29 mars 2018 de Monsieur le Ministre de l'éducation nationale encore en vigueur</i></p>
--	---

48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques	Travaux en équipes pédagogiques : conseils des maîtres et de cycle, relations avec les parents. Suivi des élèves en situation de handicap et élaboration des PPS. A minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 6 heures, seront consacrées au développement des liaisons inter cycles et inter degrés. ➤ 8 heures à la gestion des EBEP en lien avec l'exploitation des résultats des élèves aux évaluations nationales.
18 heures consacrées à des actions de formation continue et à de l'animation pédagogique	Voir note de service N°2.
6 heures	Participation aux conseils d'école

Les enseignants exerçant à temps partiel devront obligatoirement participer aux réunions et aux conseils au prorata de la quotité de leur temps de travail.

Les Directrices et Directeurs ne participent pas aux APC quel que soit le nombre de classes de l'école.

Les professeurs des écoles stagiaires à 100% effectuent 15 heures d'APC, ceux à 50% en sont exemptés.

Les directeurs d'école et les enseignants tiendront à jour un tableau de service. Ce tableau sera consulté lors de mon passage dans l'école. Un outil de circonscription, disponible sur le site de la circonscription, a été construit à cet effet afin de faciliter l'organisation et la planification des 108 heures sur l'année scolaire et l'organisation des différentes instances (conseils d'école, des maîtres, de cycle).

5. Intervenants extérieurs et sorties scolaires

Si pour un projet pédagogique de classe (EPS ou autres) l'enseignant a recours à un **intervenant extérieur** plus de deux séances, **le projet, rédigé par l'enseignant et signé par le directeur d'école et l'intervenant, doit être envoyé à minima 3 semaines avant la date de début du projet pour validation par l'IEN.** L'activité débutera uniquement à partir du moment où la circonscription aura averti l'école de la validation du projet.

En dehors de projets tout à fait spécifiques et d'une durée limitée, **il n'est pas prévu de faire appel aux intervenants extérieurs à l'école maternelle.**

6. Divers

Cahier d'appel

Il doit être complété quotidiennement avec rigueur, **observé et signé par les Directrices ou Directeurs à chaque fin de mois**, et mis à disposition des formateurs et de l'IEN lors des visites formatives ou des rendez-vous de carrière.

Projet d'école

Il doit faire l'objet d'une mise en œuvre effective par tous les enseignants de l'école, dans chacune des classes.

Réunions

- Réunion des Directrices et Directeurs d'école, **mercredi 3 septembre de 9h00 à 12h00**, salle polyvalente du collège Louis Dumont à Valsershône.
- **Réunion à l'attention des enseignantes et enseignants T1 et T2, mardi 30 septembre de 17h30 à 19h30**, à Valsershône (lieu à préciser).

Annexes :

- Circulaire du 3 juillet 2025, Circulaire de rentrée 2025
- Circulaire du 10 juillet 2025, Promouvoir un numérique raisonné à l'Ecole
- Calendrier des élections de parents
- Guide des EPLE pour les élections de parents (fiche 3 du guide).